Aide aux INVESTISSEMENTS MATÉRIELS des Très Petites Entreprises (TPE)







Favoriser le développement local en soutenant votre projet d'investissement en matériels.





À QUI S'ADRESSE CETTE AIDE ?

- Les entreprises de moins de 10 salariés en CDI,
- Les entreprises artisanales immatriculées au Répertoire des Métiers et au Registre du Commerce et des Sociétés (hors activité de négoce) sur le territoire d'Amiens Métropole,
- Les Jeunes Entreprises Innovantes,
- Les commerces situés dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville d'Amiens,
- Les commerces hors Amiens, localisés sur tout le territoire d'Amiens Métropole,
- Sous réserve de l'éligibilité de votre activité.



QUELS SONT LES INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES ?

- Les investissements en matériels neufs (matériel de production, y compris l'équipement informatique),
- Les aménagements nécessaires à l'installation du matériel,
- Les équipements spécifiques pour les véhicules (hors châssis),
- Pour les commerces, la surface de vente ne doit pas dépasser 400 m²,
- Le projet doit représenter un montant d'investissement minimum de 3 000 € HT.



QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE?

- Subvention de 15 % du montant HT des investissements éligibles,
- L'aide est plafonnée à 6 000 € pour une période de 3 ans.



La demande de subvention doit être présentée avant le commencement des investissements.

Pour toute information, et pour la constitution de votre dossier, contactez :



AMIENS MÉTROPOLE

Direction du Développement Économique et de l'Emploi 6 rue des Hautes Cornes - BP 2720 - 80027 AMIENS Cedex 1 03 22 97 15 89 - deveco@amiens-metropole.com